

## Module 7 - La cote de crédit

## DOCUMENT 7-1

### Les bureaux de crédit

Les bureaux de crédit sont des agences qui recueillent des renseignements sur la façon dont nous utilisons le crédit. Ils produisent des dossiers de crédit personnels. Les bureaux de crédit sont des entreprises privées, réglementées par la province, mais elles ne font pas partie du gouvernement.

Il existe deux bureaux de crédit au Canada :

- › Equifax
- › Transunion

Ils recueillent des renseignements au sujet de votre utilisation du crédit provenant des sociétés émettrices de cartes de crédit, des institutions financières et d'autres prêteurs.

### Que font-ils avec ces renseignements?

Les bureaux de crédit fournissent ensuite ces renseignements moyennant des frais aux prêteurs qui veulent connaître votre historique de crédit, ou votre aptitude à rembourser des dettes.

Les prêteurs utilisent les renseignements qu'ils obtiennent des bureaux de crédit afin de prévoir la façon dont vous gèrerez le crédit à l'avenir.

### Quels sont mes droits en ce qui concerne mon dossier de crédit?

Vous avez le droit d'obtenir un exemplaire de votre dossier de crédit gratuitement une fois par année par courrier ou en tout temps par courriel moyennant des frais.

Personne n'a le droit de voir votre dossier de crédit sans votre permission. Un bureau de crédit peut uniquement fournir un exemplaire de votre dossier aux fins suivantes :

- › Demande de crédit
- › Recouvrement d'une dette
- › Demande de location de logement
- › Demande d'emploi
- › Demande de souscription à une assurance

Les dossiers de crédit ne traversent pas les frontières; votre historique de crédit ne vous suit pas dans un nouveau pays.

### Pourquoi devrais-je avoir un exemplaire de mon dossier de crédit?

Equifax ou Transunion ne se partagent pas les renseignements. Les prêteurs peuvent faire rapport seulement à l'un d'eux, donc chaque bureau de crédit peut avoir différents renseignements vous concernant. Voilà pourquoi il est bon de demander un exemplaire de votre dossier de crédit aux deux agences. Des erreurs peuvent survenir. Il vous revient de vérifier votre dossier et de prendre des mesures pour corriger les renseignements.